Pourquoi avoir créé illevia, régie départementale ?

illevia
régie départementale des transports

L'une des grandes nouveautés du nouveau schéma est la création, par le Conseil général, d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), régie départementale des transports baptisée illevia.
Elle assurera l'exploitation commerciale d'illenoo dans la partie sud du département.

Créée en décembre 2009, la régie illevia dispose d'un budget de 3,6 millions d'euros et d'une équipe d'une cinquantaine d'agents.
Le Conseil général a récemment acquis une quarantaine de véhicules mis à la disposition de la régie qui, en outre, bénéficie de l'appui du parc départemental, récemment transféré par l'État au Département.

Illevia est installée dans la zone d'activité du Hil, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, à proximité immédiate du parc départemental.

La création d'une régie permet au Département de partager avec les transporteurs un référentiel commun, de mieux connaître le métier d'opérateur de réseau et de gagner en expertise. Cela constituera un atout important lors du renouvellement de la délégation de service public, en 2019.

Les lignes gérées par illevia
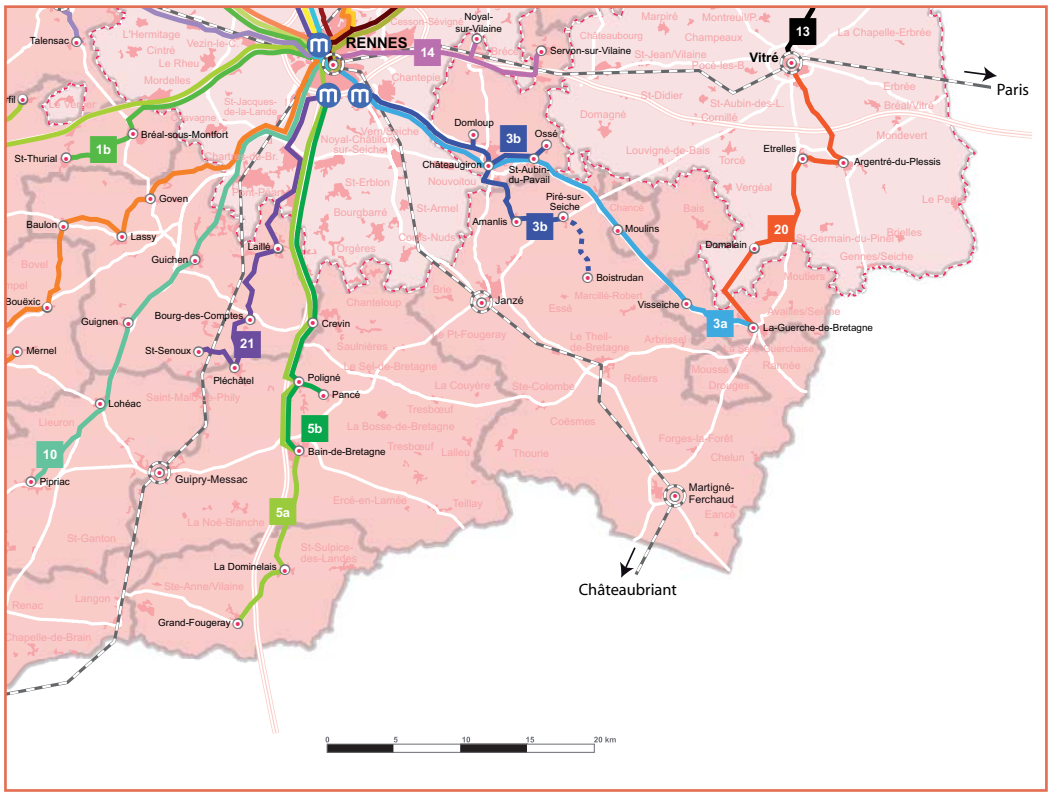
- Lignes 3a et 3b (Rennes / La Guerche / Piré)
- Lignes 5a et 5b (Rennes / Grand-Fougeray / Bain-de-Bretagne)
- Ligne 10 (Rennes / Pipriac)
- Ligne 14 (Rennes / Servon-sur-Vilaine)
- Ligne 20 (Vitré / La Guerche-de-Bretagne)
- Ligne 21 (Rennes / Saint-Senoux)